

Villy en Auxois



Gazette juillet 2021

Le mot du maire

Chers habitants,

La situation progresse et nous voyons sans doute enfin pointer la lumière au bout du tunnel. En effet, en ce début juillet, les mesures sanitaires ont été allégées.

Les boutiques ont pu rouvrir leurs portes. Les bars et les restaurants, après six mois de fermeture, peuvent accueillir à nouveau des clients.

La commune entrevoit à nouveau la possibilité de mettre en place des projets de rassemblements et nous en sommes très heureux. Nous serons alors fiers de pouvoir nous retrouver pour les festivités du 14 juillet et de pouvoir admirer dans la nuit un magnifique feu d'artifice. La vie associative et festive va pouvoir redémarrer mais nous devons néanmoins rester prudents et continuer de respecter les gestes barrières. Je vous encourage également à envisager la vaccination si cela n'est pas encore le cas. Vous trouverez d'ailleurs dans cette gazette un message d'encouragement de M. le Préfet.

L'année 2021 est arrivée sans même que nous ne puissions nous voir, sans même que nous ne puissions nous présenter nos vœux, avec ses joies et ses peines. Je pense à la disparition tragique de notre ami Philippe PLANTAMP en février. Son absence laisse un grand vide dans notre conseil municipal. Je pense à sa compagne Emmanuelle à qui je renouvelle tout mon soutien et mon amitié.

Le conseil municipal a poursuivi son travail malgré le confinement. En 2021, divers travaux d'entretien dans les logements communaux sont programmés, de l'entretien des chemins et fossés communaux également. Vous pourrez également voir l'avancée des travaux de la Scie avec quelques photos dans cette gazette.

Il y a eu aussi des moments de joie au vu des effectifs scolaires en hausse : après toute l'organisation mise en place, l'investissement engagé par la commune, les nouvelles familles arrivées sur le territoire, notre école maternelle et primaire se remplit à nouveau. Je veux encore une fois remercier les parents qui nous ont fait confiance et qui ont fait le choix de ramener leur(s) enfant(s) à Villy-en-Auxois.

Je terminerai ce mot du maire en remerciant très chaleureusement Mme Sabine COMMUNOD qui a été à l'origine de la réouverture d'une bibliothèque à Villy-en-Auxois. Ce projet, Mmes Sabine COMMUNOD et Claire THIERRY, l'ont monté seules avec la volonté d'apporter aux habitants de notre village un espace de lecture et de culture. Aujourd'hui, Mme COMMUNOD a décidé de retourner vers sa famille. La bibliothèque n'aura plus qu'une seule bibliothécaire mais ce lieu restera marqué de l'empreinte de Sabine. Merci Sabine.

Je terminerai ce petit mot en vous souhaitant à tous un bon été, profitez des vôtres mais n'oubliez pas la prudence et les gestes barrières pour que cette liberté retrouvée soit définitive.

Evelyne Monot

Administration locale



Mairie : 1 Place du Souvenir, 21350 Villy-en-Auxois

Secrétariat : M^{me} JOVIGNOT Johanna

Tél : 03.80.35.87.18 / Port : 06.33.53.61.05

Fax : 09.70.60.57.75

E-mail : mairie.villy.en.auxois@wanadoo.fr

Site Internet : <http://villyenauxois.free.fr>

Facebook: <http://www.facebook.com/villyenauxois>

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : M^{me} MONOT Evelyne

Conseillers :

M. AUZANNEAU Gilles

Adjoints :

M. COMMUNOD Luc

1.^{er} : M. PORCHEROT Robert

M^{me} MILLET Julie

2.^{ème} : M. BAUDOT Hugues

M^{me} RACLOT Julie

3.^{ème} : M. LACHOT Jean-Louis

M^{me} THIERRY Claire

M. TOMMY-MARTIN François

PERMANENCE DES ÉLUS

Si vous souhaitez vous entretenir directement avec M^{me} le Maire, elle est présente à la mairie les mardis après midi et vendredis matin aux horaires d'ouverture. Vous avez également la possibilité de contacter la mairie pour convenir d'un rendez-vous un lundi ou la joindre directement sur son portable au 06.33.53.61.05.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

MARDI : 14h30 - 17h00

VENDREDI : 10h30 - 12h00

Vous êtes priés de respecter les heures et les jours d'ouverture au public.

Informations communales

ASSISTANTES MATERNELLES AGRÉÉES

M^{me} MAURICE Marie-Claire

03 80 35 88 03

TOURNÉE DES COMMERÇANTS

Le boulanger de Verrey-sous-Salmaise passe au village les mercredis, vendredis et dimanches matin entre 8h00 et 10h00. Vous avez aussi la possibilité d'acheter du pain à l'épicerie aux horaires d'ouvertures.

Le camion Émilou Pizza dessert la commune les jeudis de 17h30 à 21h30 sur la Place du Souvenir. Contact au 06 80 37 45 84.



ÉPICERIE - POINT POSTE - BAR-TABAC

Chez Astrid GOBLED

Du mardi au samedi de 09h00 à 12h30 et de 15h00 à 19h30

Le dimanche matin de 09h00 à 12h30.

LOCATION SALLE DES FÊTES, VAISSELLE, TABLES ET BANCS

Pour toute information ou réservation, merci de contacter :

Julie MILLET

24 rue du château, 21350 VILLY EN AUXOIS.

Tél : 06.98.74.88.21

E-mail : julie.millet94@hotmail.com

Tarifs : Journée : 70,00 € Demi-journée : 35,00€

Cautions demandées : 200 € pour les habitants de Villy-en-Auxois.

300 € pour les personnes extérieures.

NOUVEAUX ARRIVANTS

Soyez les bienvenus ! Nous vous demandons de vous présenter en mairie pour nous indiquer la date précise de votre arrivée et la composition de votre foyer. Si nous ne possédons pas ces renseignements, vous risquez de payer plein tarif pour les services Déchets ménagers.

Si vous quittez notre commune, pensez à nous indiquer votre date de départ afin que nous le transmettions à la communauté de commune pour la facture des ordures ménagères. De même pensez à avertir la Suez (Centre de relation clientèle : 0977 408 408) pour votre relevé de compteur d'eau ainsi que votre nouvelle adresse.

ÉCOLE

Depuis septembre 2020, l'école de Villy-en-Auxois accueille les enfants à partir de l'âge de 3 ans. Elle est officiellement désignée comme école maternelle et primaire.

A la rentrée 2021, l'école comptera 39 élèves répartis en 2 salles de classes :

Classe des « petits » : M^{me} VÉRICEL Marianne

Classe des « grands » : M^{me} VINCENT Mélanie

Ecole maternelle : 15 élèves : 6 petites sections, 4 moyennes sections et 5 grandes sections.

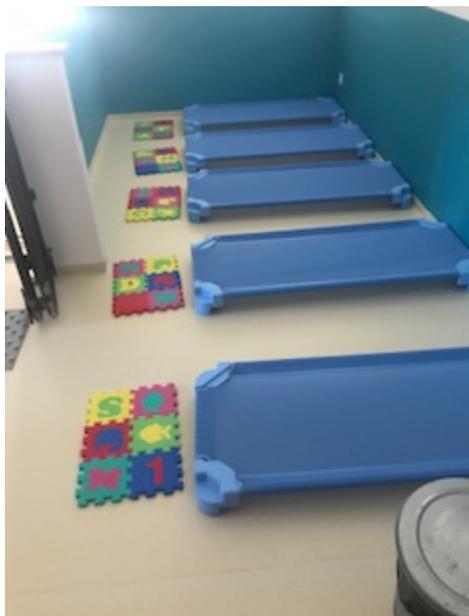
Ecole primaire : 24 élèves : 3 CP, 1 CE1, 4 CE2, 9 CM1, 7 CM2.

Téléphone : 03.80.35.80.93

Horaires : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : **09h00-12h15 / 13h45-16h30. Attention les horaires changent !**

L'accueil périscolaire a lieu de 7h30 à 8h50 le matin, et de 16h30 à 18h30 le soir, par M^{me} Simone GRAPIN et M^{me} Virginie REIGNARD.

Pour rappel, la cantine de l'école accueille les enfants pour le déjeuner. Ce temps est encadré par M^{me} Nicole MENESTRIER et M^{me} Justine MERCUZOT.



État civil

Naissances :

William GARNIER est né le 11 février 2021.

Jade SANTANDREU est née le 8 mai 2021.

Bienvenue à eux !

Mariage et PACS :

Mme CAVÉE Lisa et M. CAMUS Thibault se sont pacsés à la mairie de Villy en Auxois le 15 juin 2021.

Toutes nos félicitations !

Décès :

M. Louis MARY est décédé le 23 novembre 2020.

M. Philippe PLANTAMP est décédé le 25 février 2021.

Mme Jeanne MENESTRIER est décédée le 6 mai 2021.

Toutes nos pensées vont à leurs familles.

Voici un message de Mme Emmanuelle GARCIN, compagne de M. Philippe PLANTAMP :

“Suite au décès de Philippe, j'ai été très touchée par les marques de sympathie et le soutien des habitants de Villy en Auxois. Un merci tout particulier à Evelyne pour sa présence et son écoute. Votre présence a été très précieuse dans cette période difficile et je vous en remercie.

Emmanuelle”

Informations communales

BIBLIOTHÈQUE

Animatrice : Mme THIERRY Claire.

Adresse : Place du Souvenir, 21350 VILLY-EN-AUXOIS

Date de création : 11/05/2016

N'hésitez pas à venir pousser la porte les :

Mercredi de 16 h à 17 h

et

Samedi de 10 h à 11 h (avec votre masque bien sûr).

pour découvrir les nouvelles acquisitions venues du prêt de la bibliothèque de Vitteaux ou de la Banque Centrale de prêt de Dijon, et aussi celles achetées grâce à la subvention de la commune.

Romans historiques, d'aventures, d'amour, policiers ou sciences fiction ... Des auteurs célèbres ou moins connus, vous trouverez de quoi vous évader, rêver, réfléchir, voyager au fil des pages ...

Les enfants ont également leurs albums à découvrir : aventures, sorcières et fantômes, histoires pour rire et réfléchir, documentaires pour apprendre et BD pour se régaler de couleurs...

Comme pour les adultes, le fonds s'enrichit par des achats ponctuels et des emprunts à la bibliothèque de Vitteaux.

Vous serez toujours les bienvenus !

« La lecture d'un roman jette sur la vie une lumière. » Louis ARAGON.



RECENSEMENT

Les adolescents doivent impérativement se faire recenser en mairie au cours du mois de leur 16^{ème} anniversaire. Ils doivent se munir du livret de famille de leurs parents.

Le recensement est obligatoire.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans. La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement.

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté et son inscription d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.



CARTES D'IDENTITÉ

Depuis mars 2017, la commune ne peut plus établir de cartes d'identités. Il faut désormais vous rendre dans une des 20 communes de Côte-d'Or équipée. Vous aurez la possibilité de faire votre pré-demande en ligne puis vous rendre dans une des 20 mairies pour la prise d'empreintes et l'enregistrement de votre demande.

Liste des communes équipées du dispositif numérique de recueil des demandes :

- Auxonne
- Arnay-le-Duc
- Baigneux-les-Juifs
- Beaune
- Châtillon-sur-Seine
- Chenôve
- Chevigny-Saint-Sauveur
- Dijon
- Fontaine-lès-Dijon
- Is-sur-Tille
- Liernais
- Mirebeau-sur-Bèze
- Montbard
- Nuits-Saint-Georges
- Pouilly-en-Auxois
- Quetigny
- Saint-Seine-l'Abbaye
- Semur-en-Auxois
- Somberton

Événements à venir

14 juillet 2021

A cause de la pandémie, nous n'avons pas pu nous réunir depuis de nombreux mois. Cette année, pour les festivités du 14 juillet, une journée sera organisée, dans le respect des consignes en vigueur.

La cérémonie aux monuments aura lieu à 16h. A partir de 16h30, des jeux seront organisés place du Pâtis, sur le terrain de football et le terrain de tennis. Une buvette sera disponible avec nourriture et boissons. La journée se terminera avec un feu d'artifice tiré à la tombée de la nuit.

7-8 août 2021 : EVA des arts

Le week end du 7 et 8 août 2021 auront lieu les EVAions des arts : essor de l'Auxois. 24 artistes exposeront dans les habitations des particuliers de Villy-en-Auxois et Salmaise. Vous pourrez les découvrir tout au long de ces 2 journées.

7 & 8 août 2021

24 artistes exposent

Villy-en-Auxois
Salmaise

Invité d'honneur:
Stéphane Montmailler



EVAions des arts

assoEVAuxois



www.evauois.fr



EVAions des arts

Samedi 7
dimanche 8 août
de 10 à 19 heures

24 artistes exposent

Invité d'honneur: Stéphane Montmailler

Amgie - Angèle - Balthazar - David - Delin - Denizot - Fogeron
Galland - Gauthier - Grosset - Lem - Mappa - Millerot - Mugneret
Mugnier - Nael - Pattar - Pauvarel - Popovic - Ritter - Saha
Schenke - Vanvosthuysse

Samedi à 20 heures: concert de Sophie et Renato
sur le Pâtis à Villy

Voix et guitare. Ils interpréteront des chansons françaises des années folles aux années 70, mêlées à un répertoire brésilien aux multiples couleurs.



Dimanche à 19 h 30: annonce du Prix du Public & concert de Simple Men
sur le Pâtis à Villy

Ce duo vogue entre le blues noir américain et le blues wolof. Deux guitares, deux voix et deux musiciens aux talents multiples.



Renseignements & contact :
evart@evauois.fr
www.evauois.fr
Facebook: assoEVAuxois



Voici un mot de Me Pascale CADOUOT, présidente d'E.V.A :

« Comme beaucoup d'associations, nous avons traversé 18 mois difficiles. Ne pouvant rien engager, nous avons beaucoup réfléchi aux projets qui pourraient s'adapter à nos nouvelles conditions de vie.

L'activité originelle autour des sentiers s'est maintenue ; notre équipe de bénévoles les a entretenus pour que les randonneurs puissent les emprunter (nos guides sont toujours en vente chez Astrid GOBLED). Mais les EVASIONS VERTES ont dû être annulées en raison du confinement.

L'activité artistique revient cette année avec une édition des EVASIONS des ARTS à VILLY-EN-AUXOIS et SALMAISE. Vingt-quatre artistes ont été sélectionnés. Les samedi et dimanche soir, deux concerts seront proposés sur le Pâtis à VILLY-EN-AUXOIS. Pour la restauration, en plus de notre traditionnelle buvette, un food-truck sera présent les samedi soir et dimanche midi et un pizzaiolo le dimanche soir.

Nouveauté : E.V.A. s'est dotée d'une commission « Patrimoine » dont l'objectif est de faire découvrir les richesses de nos vallées de l'Auxois à un large public.

Ce patrimoine comprend aussi bien des constructions (églises, chapelles, croix de chemins, lavoirs, cadoles, murs en pierres sèches...) que des savoir-faire (taille de pierres, travail du bois, cuisson du pain dans un four ancien...) ou encore des lieux remarquables (lavières, rouissoirs, treuffières). S'y ajoutent, sur les chemins, les œuvres récentes d'artistes qui ont participé aux symposiums de sculpture organisés par E.V.A.

Des randonnées de 3 à 5 km sont guidées par des membres de l'association qui se chargent de faire partager leur connaissance des lieux visités. Peuvent également y participer des personnes extérieures à E.V.A., sollicitées pour leurs connaissances et compétences.

Une première rando-découverte du patrimoine a eu lieu sur les hauteurs de VILLY-EN-AUXOIS le 6 juin dernier.

Une seconde manifestation est prévue à l'occasion des journées du patrimoine en septembre prochain. Il s'agira de présenter différents lieux et édifices qui font la richesse de notre village.

Dans l'avenir, nous pourrions proposer des expositions et des conférences se rapportant aux savoir-faire et à l'histoire de nos villages.

Pascale CADOUOT – Présidente d'E.V.A. »



Activités communales

Amicale du 3^{ème} Âge

Les réunions se font à la salle polyvalente le vendredi après-midi.

Contact : M^{me} PORCHEROT Anne-Marie au 03 80 35 86 28

Les activités de l'Amicale du 3^{ème} Âge sont actuellement suspendues en raison de la situation sanitaire. Elles devraient reprendre en septembre 2021.

Atelier de peinture pour enfants

Les ateliers se font le mercredi matin pendant la période scolaire de 9 h 00 à 10 h 30 à la salle polyvalente.

Contact : M^{me} LEGUY au 03 80 72 17 35 ou par mail elisabethleguy@yahoo.fr

L'atelier de peinture pour enfants est actuellement maintenu mais la situation peut évoluer selon les consignes sanitaires.



Entrepreneurs

BARGETON Claire : Naturothérapeute Hygiéniste	06 72 64 09 37
BARRET Florent : Agenceur/Menuisier/Ébéniste	06 33 94 43 25
BOIN Olivier : Charpentier et fabricant de Tiny house	06 41 99 40 28
DERAMBURE Alain : Pizzaiolo	03 80 43 60 14
GOBLED Astrid: Épicerie/Bar Tabac/Point poste	03 80 35 85 72
GRZESIAK Emmanuelle : Kinésithérapeute à domicile	07 68 62 85 90
JOYEUX Nicolas : Bourgogne nature, producteur de sapins, décors de Noël et plantes aromatiques	06 72 71 55 22
LANDRY Jean-François : Couvreur	06 64 63 22 61
LEUNENS Marion : Coiffure à domicile/Coloration végétale	06 63 66 46 49
MAURAGE Patrick : Élevage de Teckels nains poils ras et durs	03 80 35 86 16
MAURICE Éric : Couvreur/Zingueur	06 01 03 90 13
PARATRE Yohann : Élevage de chevaux Pure Race Espagnole	03 80 35 86 16
PARATRE Yohann : Maçon	03 80 35 86 16
POUILLY Sylvie : Élevage de chihuahuas poils longs « Les Petits O'Neal »	06 67 74 28 71
WAELETI Philippe : Dépannage/Vente TV-HIFI Électroménager/Cuisiniste	03 80 33 45 45

Informations diverses

DÉCHETS MÉNAGERS

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le mercredi matin de 06h00 à 09h00.

En janvier 2022, la formule du ramassage des ordures ménagères va changer. En effet, les 3 anciennes communautés de communes n'ont pas le même mode de fonctionnement. Au 1er janvier 2022, la communauté de communes des Terres de l'Auxois doit avoir un seul mode de fonctionnement. Les élus devront choisir entre la redevance incitative, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM). L'étude aura lieu tout au long de l'année 2021.

POINT D'APPORT VOLONTAIRE

Le point d'apport volontaire de déchets ménagers situé à la sortie de Villy-en-Auxois n'est en aucun cas une déchèterie, il est destiné aux déchets ménagers triés uniquement.

Ce que l'on peut mettre :



LES INDÉSIRABLES

à mettre dans votre poubelle traditionnelle



à apporter à la déchèterie



DÉCHETTERIE DE VITTEAUX

Horaires du 1^{er} avril au 30 septembre :

Lundi : 14h30 - 18h00.

Mercredi : 14h30 - 18h00.

Samedi : 8h00 - 12h30 et 14h00 - 18h00.

Horaires du 1^{er} octobre au 31 mars :

Lundi : 14h30 - 17h00.

Mercredi : 14h30 - 17h00.

Samedi : 9h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00.

VOIRIE

En juillet/août 2021, les travaux de remise en état de la rue Larcher, de la place du 19 mars et de la rue de l'église vont commencer. Des places de stationnement vont également être créées dans ces rues. Le SESAM interviendra également sur les canalisations de ces rues avant les travaux, début juillet 2021.

En 2022, les travaux de voirie se porteront sur la RD26, de l'entrée de Villy-en-Auxois (direction Vitteaux) jusqu'au pont, avec la réfection de tous les trottoirs.

INSTALLATION FIBRE

Notre commune va bientôt avoir accès à la fibre ! Les travaux sont en cours. Voici un point de la situation, par le conseil départemental, du déploiement de la fibre sur Villy-en-Auxois :

- « Villy-en-Auxois sera rattaché au central principal de Verrey-sous-Salmaise,
- ce chantier a effectivement été lancé, notamment pour la réalisation du lien de transport entre Verrey et Villy,
- les travaux liés à la zone de distribution des 197 prises prévues sur Villy-en-Auxois sont prévus pour l'année 2021 (la crise sanitaire a décalé l'ensemble du déploiement de 4 mois environ),
- une fois les chantiers terminés, une période de gel réglementaire de 3 mois interviendra avant la commercialisation des prises. »

Actuellement, les entreprises sont en train d'installer les boîtiers dans les rues de la ville.

A partir de septembre 2021, de nouveaux poteaux en bois vont être implantés sur la commune et les anciens poteaux France Telecom vont être remplacés. Le changement de ces poteaux permettra la reprise des travaux pour la fibre.

SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Services EAU et ASSAINISSEMENT Pour nous joindre :

Vous souhaitez signaler une pollution (captage, puits, ...), une incivilité ou une malveillance sur un réservoir d'eau potable, une fuite d'eau sur la route, un accident, un vol d'eau ou une fuite sur un poteau incendie, **2 possibilités :**

Les URGENCES



L'outil Villagile

Cette plateforme vous permet :

- une **visibilité en temps réel sur les interventions en cours et à venir sur la commune** ;
- de contribuer à garantir une qualité de service optimale à la population, en accélérant la **transmission des demandes auprès des différents exploitants (SESAM et SUEZ)**, et donc la résolution des problèmes.

Il ne vous faut que **3 à 4 minutes pour inscrire une demande** à toute heure du jour ou de la nuit !

Une nouvelle formation/ information sera dispensée par le SESAM aux élus et secrétaires.
Les identifiants et mots de passe ont été envoyés aux communes en janvier 2019.



Les relations CLIENTELES



Pour toutes demandes d'informations, de prises de rendez-vous, affaires courantes, ...

Vous pouvez également trouver des informations sur le site du SESAM : www.sesam21.fr



Pour un problème de facturation, une demande de mensualisation, un changement de domicile, nouveau branchement, ...

Vous pouvez également trouver des informations sur le site de SUEZ : www.toutsurmoneau.fr

VENTE DE BOIS

La commune de Villy en Auxois met en vente du bois, **pour les habitants du village uniquement.**

Le prix est fixé à 35 euros le stère.

La quantité de bois par personne sera définie en fonction du nombre d'inscrits.

Si vous êtes intéressés, merci de vous manifester à la mairie aux heures d'ouverture avant le 15 août 2021, pour une livraison en septembre 2021.

Villy-en-Auxois : centre de la zone Euro !

Voici un extrait de l'article du Hors série n° du magazine Le Point « La France et sa géographie » :

Bourgogne-Franche-Comté

21 - Côte-d'Or | Le centre de gravité de la zone euro est en Côte-d'Or

Si le centre de l'Union européenne se trouve désormais en Allemagne, celui de la zone euro demeure dans le centre de la France. Il est calculé par l'Institut géographique national français, selon une méthode définie dans les années 1980 par Jean-Georges Affholder, un ingénieur géographe polytechnicien. Cette méthode consiste à calculer le centre de gravité d'une surface dont on connaît le périmètre sur un ellipsoïde, forme mathématique semblable à une sphère légèrement aplatie et aussi proche que possible de la surface terrestre. Et l'heureuse élue est la ville de Villy-en-Auxois, dans le département de la Côte-d'Or, située à une trentaine de kilomètres à l'est de la position précédente... depuis l'arrivée de l'Estonie dans la zone euro, en 2011.

Mieux vivre ensemble

HEURES DE TONTE ET TRAVAUX BRUYANTS

Pour rappel, voici les horaires autorisés pour la tonte et les travaux bruyants :

- En semaine : de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h30.
- Le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00.
- Le dimanche : de 10h00 à 12h00.

Merci de respecter ces horaires et d'effectuer vos travaux aux heures autorisées.

En dehors de ces horaires, il s'agit de troubles de voisinage, qui peuvent être punis par une amende.

BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Voici l'extrait d'un article issu du site internet « Bien ici » :

« Vous vous demandez s'il est légal de brûler à l'air libre vos déchets végétaux ? **Sauf exception, la loi française l'interdit.**

La loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire réglemente de façon précise la gestion des déchets verts. Elle interdit formellement aux particuliers de brûler leurs biodéchets à l'air libre ou par l'intermédiaire d'un incinérateur de jardin.

Les raisons de cette interdiction sont simples :

- Le brûlage des déchets verts dégage des substances toxiques pour l'humain et l'environnement. C'est particulièrement vrai lorsque ces déchets sont humides. En termes d'émission de particules fines, brûler 10 kg de végétaux revient à rouler pendant 3 000 km avec une voiture à essence neuve.
- En raison des odeurs qu'ils dégagent, les déchets verts brûlés constituent une nuisance pour le voisinage.
- Cette pratique accroît le risque d'incendie, surtout par temps sec et venteux.

En cas de non-respect de cette interdiction, l'article 131-13 du nouveau Code pénal prévoit l'application d'une contravention de 450 €.

Si vous souhaitez vous débarrasser des résidus végétaux de votre jardin, plusieurs alternatives s'offrent à vous :

- Le compost individuel : une pratique idéale pour obtenir un engrais de qualité et réduire le volume des déchets de cuisine ou de jardin.
- Le paillage : cette technique limite les pertes d'eau par évaporation de votre terre de jardin. Elle contribuera donc à la bonne santé de vos plantes.
- La déchetterie publique : elle vous permettra de vous débarrasser à la fois de vos biodéchets et de vos autres encombrants.
- Les conteneurs individuels pour végétaux : on les trouve seulement dans certaines villes de France. Renseignez-vous auprès de votre mairie.»

ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Les trottoirs du village sont parfois envahis de mauvaises herbes, mais l'utilisation des pesticides est désormais interdite, depuis le 1er janvier 2019.

Dans un souci de propreté de la commune et de solidarité entre tous, il serait apprécié que chacun nettoie la portion de trottoir devant son domicile.

Cette petite action pour chacun serait une force pour tous, afin d'embellir notre beau village !

Chaque geste compte. Merci d'avance à chacun pour son implication.

PASSAGE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

Pour rappel, il serait souhaitable de ne pas utiliser le cimetière communal comme raccourci pour aller d'une rue à une autre dans le village.

Le cimetière est un lieu de recueil pour les familles ayant un proche enterré, merci de le respecter et d'utiliser les routes et trottoirs prévus à cet effet pour circuler.

Vaccination



La vaccination pour tous au plus vite !

Message de Mr le Préfet

Grâce aux efforts de tous, notre pays retrouve un espoir avec le retour progressif d'une vie normale et la reprise des activités, dans le respect des gestes barrières. Je vous remercie à nouveau pour votre implication et celle de vos équipes dans la gestion de cette crise sanitaire sans précédent, en coopération avec les services territoriaux de l'État.

Ensemble, nous avons tenu bon au service de nos concitoyens et pour préserver nos emplois. La dynamique de vaccination est bien réelle, et la Côte-d'Or se situe depuis le début en avance par rapport à la moyenne nationale.

Nous pouvons nous appuyer sur une organisation robuste, avec plusieurs centres de proximité, un centre de grande capacité à Dijon et une unité mobile pour les publics les plus éloignés des centres.

Nos personnels soignants, nos armées, nos sapeurs-pompiers, les associations de sécurité civile, les personnels des collectivités, les services de l'État conduisent ensemble un travail remarquable.

Aujourd'hui, en Côte-d'Or, près de 248 000 personnes ont reçu une première injection, soit 47% de la population totale et 60% de la population adulte.

Aujourd'hui, la vaccination est aux jeunes de 12 à 18 ans. Cette nouvelle étape dans la stratégie vaccinale nous permettra de nous rapprocher un peu plus de l'immunité collective, la seule qui puisse nous prémunir contre un ressaut épidémique.

En juin, près de 130 000 doses ont été déployées dans les centres de vaccination du département. En plus de celles livrées dans le réseau de ville auprès des médecins, infirmiers et pharmaciens. J'ai besoin de vous pour nous aider à convaincre l'ensemble de nos concitoyens de se faire vacciner sans attendre, afin de pouvoir se tourner définitivement vers un nouvel avenir.

Dans le respect de chacune et chacun, c'est une question de civisme.

Il en va de notre avenir commun, celui de notre pays.

Je sais pouvoir compter sur vous pour démultiplier ce message auprès de vos concitoyens, comme vous pouvez compter sur moi.

La Côte-d'Or doit pouvoir montrer l'exemple.

Vive la République !

Fabien SUDRY
Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

Résultats de la dernière analyse d'eau

Le rapport détaillé est disponible sur le site internet.



Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de Côte d'Or

Contrôle sanitaire des EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Dijon, le 28 avril 2021

MADAME LE MAIRE
MAIRIE DE VILLY EN AUXOIS
1 place du Souvenir

21350 VILLY EN AUXOIS

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé à la diligence de l'Agence Régionale de la Santé dans le cadre suivant :
CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL

SESAM, R. VILLY EN A

Type	Code	Nom	
Prélèvement	00150819		Prélevé le : lundi 12 avril 2021 à 11h55
Unité de gestion	0236	SESAM, R. VILLY EN A	par : LDCO - Vincent GAGNIERE
Installation	UDI 001821	SESAM, R. VILLY EN A	Type visite : D1
Point de surveillance	P 000002201	BOURG	Type d'eau : T
Localisation exacte	M. Auzanneau, 15 rue de Chevannay		Motif : CONTROLE SANITAIRE PREVU PAR L'ARRETE PREFECTORAL
Commune	VILLY-EN-AUXOIS		

Mesures de terrain

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure inférieure supérieure

CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL

Température de l'eau	12,0 °C				25,00
----------------------	---------	--	--	--	-------

RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION

Chlore libre	0,44 mg(Cl ₂)/L				
Chlore total	0,53 mg(Cl ₂)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE LA COTE D'OR, DIJON

2101

Type de l'analyse : D1+

Code SISE de l'analyse : 00151654

Référence laboratoire : 21040901757001

Résultats

Limites de qualité

Références de qualité

inférieure supérieure inférieure supérieure

CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES

Aspect (qualitatif)	0				
Couleur (qualitatif)	0				
Odeur (qualitatif)	1				
Saveur (qualitatif)	1				
Turbidité néphélométrique NFU	<0,50 NFU				2,00

Direction de la Santé Publique
Unité Territoriale Santé
Environnement de Côte d'Or

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00150819)

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Pour le directeur général,



La responsable de l'unité territoriale
santé-environnement de Côte d'Or
Marie Alix VOINIER



Même quand il pleut,
les réserves en eau
restent

FRAGILES

dans le département
de la **Côte-d'Or**

La vulnérabilité de la ressource en eau en Côte-d'Or, du fait de sa position en tête de 8 bassins versants (Saône, Seine, Loire) conduit fréquemment en période de sécheresse à la prise de mesures de restrictions. Celles-ci ont pour objectif de préserver les usages prioritaires dont l'alimentation en eau potable.

L'hiver 2018-2019 a présenté un déficit pluviométrique qui n'a pas permis aux nappes souterraines de revenir à leur niveau normal de début de printemps. Compte tenu du temps sec et des températures élevées, la situation demeure préoccupante dans les cours d'eau du département et les événements orageux ne sont pas de nature à améliorer la situation durablement.

**Soyons tous citoyens,
économisons l'eau**

ECONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource mais aussi réduire ses dépenses !

À LA MAISON



Ne faites pas tourner les **lave-linge**
ou les **lave-vaisselle** à moitié vides



Ne laissez pas couler l'eau
en permanence pendant la toilette



Préférez les **douches** aux bains : Un
bain consomme 5x plus d'eau



Installez des appareils qui réduisent
la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique
consomme 2x moins d'eau



L'eau de lavage des légumes peut
utilement avoir un deuxième usage
pour l'arrosage des plantes

La chasse aux fuites

Pour lutter contre les fuites, surveillez
votre consommation d'eau au compteur

20%

Les fuites représentent 20% de la
consommation d'un foyer



Un robinet ou une chasse d'eau qui
fuit = **des centaines de m³ par an**

AU JARDIN



1 binage = 2 arrosages



Le paillage protège du froid mais
aussi des fortes chaleurs et conserve
mieux l'humidité du sol



Arrosez tard le soir,
l'évaporation sera réduite



Utilisez plutôt un arrosoir qu'un
tuyau d'arrosage



Utilisez des techniques économes :
goutte-à-goutte...



Régalez correctement vos appareils
d'arrosage automatique



Recueillez l'eau de pluie
pour arroser



Faites plutôt 2-3 arrosages copieux
par semaine que des petits
arrosages quotidiens

Tenez compte de la pluie prévue
ou tombée

N'arrosez pas les pelouses qui
reverdiront très bien au retour
des pluies

sur une idée originale de la préfecture du Morbihan

La grande guerre 1914-1918 à Villy-en-Auxois

par Marie-Thérèse GAVAT-CHARLUT

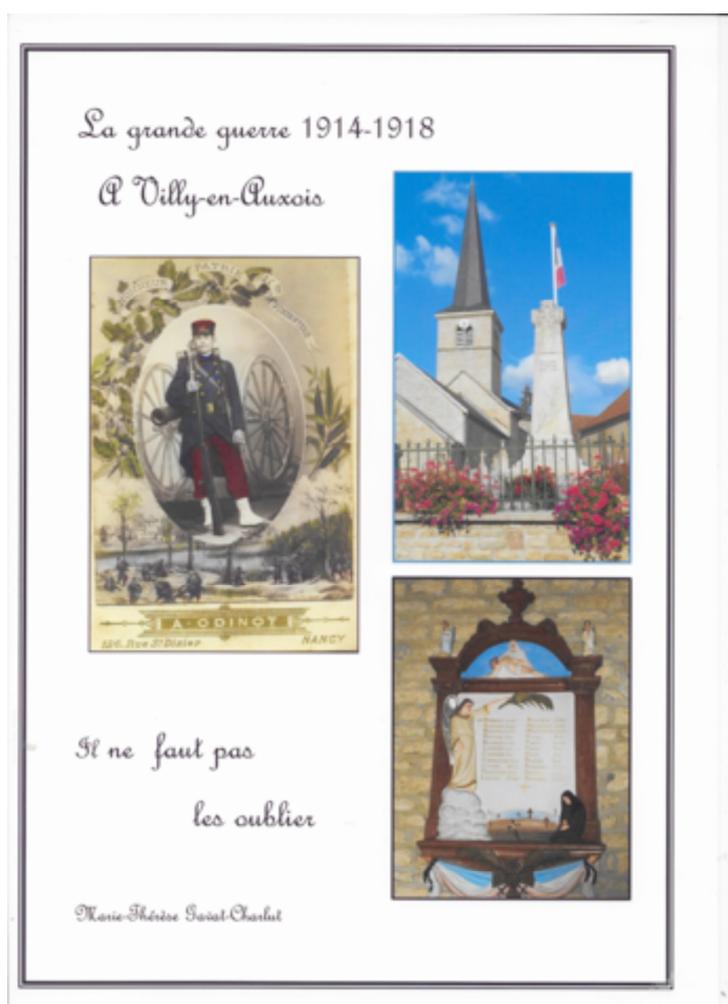
« Après 18 mois de recherches, de rencontres avec les familles ayant un ancêtre qui a participé à la guerre 1914/1918, ce livre va être enfin disponible.

22 hommes sont morts pour la France, une quarantaine de retour à Villy-en-Auxois mais avec des blessures visibles ou encore invisibles.

J'ai consulté les fiches matricules de chaque soldat ainsi que les journaux de cette époque, les journaux de marches et opérations des régiments et aussi des carnets très précieux d'un grand-père, d'un père de quelques familles de Villy-en-Auxois. Un travail passionnant mais une période bien triste.

Il ne faut pas les oublier ! »

Le livre de Mme GAVAT-CHARLUT est disponible au prix de 18 euros. Pour l'obtenir, vous pouvez la contacter au 06.81.43.32.02 ou 03.80.35.81.80.



Projet : Espace culturel « la Scie »

Voici quelques photos retraçant l'avancée des travaux, débutés fin 2020 :









A ce jour, la Fondation du Patrimoine a recueilli 35 dons pour un montant de 9 015 euros. Il est toujours possible de faire un don, pour ceux qui le souhaitent, sur le site internet de la Fondation du Patrimoine, ou grâce au flyer prévu à cet effet.

Comptes rendus du Conseil municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS SÉANCE DU 20 NOVEMBRE 2020

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres votants : 11
Membres absents : 2

Le vingt novembre deux mil vingt à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert.

Étaient excusés : M. TOMMY-MARTIN François, Mme RACLOT Julie.

Pouvoirs : M. TOMMY-MARTIN François à M. PORCHEROT Robert.
Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SIVU DE L'OZERAIN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉLIT au scrutin secret par vote unanime, suite aux élections municipales de mars 2020, les personnes ci-après pour représenter la commune au sein du SIVU de l'Ozerain :

33/2020

* Délégués titulaires :

- Gilles AUZANNEAU
- Julie MILLET
- Evelyne MONOT
- Philippe PLANTAMP

* Délégués suppléants :

- Claire THIERRY
- François TOMMY-MARTIN

Cette délibération annule et remplace la précédente

DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

34/2020

- 1) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 2) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 7) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 8) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 9) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € HT par sinistre ;
- 10) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Cette délibération annule et remplace la précédente.

**OPPOSITION AU
TRANSFERT
OBLIGATOIRE DE LA
COMPÉTENCE PLU AU
1^{ER} JANVIER 2021 –
MINORITÉ DE
BLOCAGE**

35/2020

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136 ;

Considérant que la loi ALUR systématise le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes ;

Considérant que le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois a été bloqué début 2017 par une minorité de blocage, disposition prévue par la loi ;

Considérant le fait que les Communautés de Communes qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant l'organisation d'une nouvelle période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021 ;

Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent à ce transfert de compétence durant cette période, celui-ci n'aura pas lieu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes des Terres d'Auxois au 1^{er} janvier 2021,

- AUTORISE le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**VENTE D'HERBE DU
PÂTIS**

36/2020

En vue de la Fête Nationale du 14 juillet, il avait été proposé aux habitants de Villy-en-Auxois de faire une offre sous enveloppe pour l'achat de l'herbe sur la Place du Pâtis, afin que la place soit nettoyée avant cet événement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- CHARGE Mme le Maire de retenir la meilleure offre et d'effectuer le titre correspondant.

**SUBVENTION AU
COMITÉ DE
PARRAINAGE DU
CONCOURS NATIONAL
SCOLAIRE DE LA
RÉSISTANCE ET DE LA
DÉPORTATION**

37/2020

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de demande de subvention envoyé par le Comité de Parrainage du Concours National Scolaire de la Résistance et de la Déportation qui participe à la formation civique des jeunes générations en leur transmettant les pages de notre histoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser une subvention de 50 € au Comité de Parrainage du Concours National Scolaire de la Résistance et de la Déportation,

- CHARGE Madame le Maire de faire le mandat correspondant.

**AVENANT N° 2 À
L'ACTE
D'ENGAGEMENT AVEC
LE CABINET
D'ARCHITECTES POUR
« LA SCIE »**

38/2020

Le cabinet COBATECH ayant décidé de ne plus assurer le suivi et la réception des travaux pour la création de l'Espace Culturel de Rencontres et de Loisirs « La Scie », ces missions reviennent donc au cabinet d'architectes HOGGE-VINCENT-ROSI et, de ce fait, un avenant est proposé pour modifier la répartition des honoraires entre les co-traitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'avenant présenté,

- AUTORISE Madame le Maire à signer cet avenant.

**FRAIS DES ÉCOLES
2019/2020**

39/2020

Madame le Maire présente la répartition des frais de gestion engendrés par les écoles de la commune pour l'année scolaire 2019/2020.

Après avoir consulté le récapitulatif de ces frais et la répartition par commune au vu du nombre d'élèves respectifs, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- FIXE le montant des frais de gestion pour l'année scolaire 2019/2020 à 1 030,31 € par élève,

- CHARGE Madame le Maire de recouvrer les sommes correspondantes auprès de chaque commune concernée dès retour des certificats signés.

**PRIX DES AFFOUAGES
2020-2021**

40/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de fixer le prix des affouages à 65 € le lot à compter de la saison 2020-2021.

**AVENANT DE
PROLONGATION DU
CONTRAT DE MME
SIMONE GRAPIN,
AGENT D'ENTRETIEN**

41/2020

Mme le Maire informe les conseillers que le contrat de Mme Simone GRAPIN, agent d'entretien des locaux communaux, arrive à échéance le 30 novembre 2020 et propose de le renouveler.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de prolonger dans les mêmes conditions le contrat de Mme Simone GRAPIN, agent d'entretien, du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023 inclus,
- CHARGE Mme le Maire d'établir l'avenant correspondant,
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document en ce sens.

**TRAVAUX DE VOIRIE
2021**

42/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de réfection et d'aménagement de la rue de l'Église, de la rue Larcher et de la Place du 19 Mars 1962 pour un montant total de 63 700 € HT,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets Voirie et Amendes de Police,
- PRÉCISE que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- CERTIFIE que les travaux portent sur des voies communales,
- S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention,
- DÉLÈGUE la maîtrise d'ouvrage à la CCTA,
- DÉFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
APPEL A PROJET VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	63 700 €	30 %	19 110 €
AMENDES DE POLICE	<input checked="" type="checkbox"/> sollicitée	63 700 €	25 %	15 925 €
TOTAL DES AIDES		63 700 €	55 %	35 035 €
Autofinancement du maître d'ouvrage		63 700 €	45 % (minimum de 20%)	28 665 €

QUESTIONS DIVERSES

* **Noël des Anciens**

Cette année, en raison de la crise sanitaire, il a été décidé d'offrir aux personnes de plus de 70 ans un panier contenant : un bon d'achat de 15 € valable à l'épicerie, une bouteille de vin pour chaque homme, une boîte de chocolats pour chaque femme et une brioche.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2020

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres votants : 11
Membres absents : 2

Le trois décembre deux mil vingt à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Etaient présents : Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert.

Étaient excusés : M. TOMMY-MARTIN François, Mme RACLOT Julie.

Pouvoirs : M. TOMMY-MARTIN François à M. PORCHEROT Robert.
Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

BONS D'ACHAT NOËL 2020

Dans le cadre de la crise sanitaire, le repas de Noël des Anciens ne pouvant avoir lieu, le Conseil Municipal décide d'accorder des bons d'achats à toutes les personnes de plus de 70 ans.

43/2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de donner un bon d'achat d'une valeur de 15,00 € par personne valable à l'épicerie de Mme GOBLED de Villy-en-Auxois aux 59 personnes de plus de 70 ans de la commune.

PRÊTS POUR LA CRÉATION DE L'ESPACE CULTUREL DE RENCONTRES ET DE LOISIRS « LA SCIE »

Dans le cadre de la création de l'Espace Culturel de Rencontres de la Loisirs « La Scie », le Conseil Municipal a décidé de consulter plusieurs banques pour financer :

- par un prêt à court-terme le montant de la TVA, soit 125 000 €, dans l'attente du montant du FCTVA à percevoir,
- par un prêt à court-terme le montant des subventions, soit 423 000 €,
- par un prêt sur 15 ans le montant du reste à charge de la commune, soit 212 000 €.

44/2020

Après étude des offres de différents établissements bancaires, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de retenir les offres de prêts du Crédit Agricole suivantes :

* Prêt à taux fixe « Court terme relais » sur 24 mois aux conditions suivantes :

- Montant : 125 000 €
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,40 %
- Frais de dossier : 100 €
- Facturation des intérêts : trimestrielles
- Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloqué en totalité
- Pas d'indemnité en cas de remboursement anticipé

* Prêt à taux fixe « Court terme relais » sur 24 mois aux conditions suivantes :

- Montant : 423 000 €
- Taux d'intérêt annuel fixe : 0,40 %
- Frais de dossier : 250 €
- Facturation des intérêts : trimestrielles
- Différé d'amortissement permettant le paiement du capital à terme
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloqué en totalité
- Pas d'indemnité en cas de remboursement anticipé

* Prêt à taux fixe à échéances constantes sur 15 ans aux conditions suivantes :

- Montant : 212 000 €
- Taux : 0,40 %
- Frais de dossier : 130 €
- Échéances : trimestrielles
- Pas de commission de non-utilisation
- Pas de pénalités si le prêt n'est pas débloqué en totalité
- En cas de remboursement anticipé : indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 15 JANVIER 2021

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres votants : 11
Membres absents : 2

Le quinze janvier deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert.

Étaient excusés : M. TOMMY-MARTIN François, Mme RACLOT Julie.

Pouvoirs : M. TOMMY-MARTIN François à M. PORCHEROT Robert.
Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

LOCATION DU GARAGE COMMUNAL RUE DE L'OZERAIN

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de M. Jean-Pierre HENRY qui souhaite continuer louer le garage communal situé rue de l'Ozerain et rattaché au logement communal situé 3 Place du Souvenir et actuellement vacant.

1/2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de louer le garage communal situé rue de l'Ozerain à M. Jean-Pierre HENRY,
- DIT que cette location est effective à compter du 1er janvier 2021 pour une durée d'un an,
- FIXE le loyer du garage communal à 18,78 € par mois, payable mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2021,
- AUTORISE Mme le Maire à rédiger le bail et à signer les pièces se rapportant au dossier.

TRAVAUX DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

2/2021

- APPROUVE le projet « Travaux dans deux logements communaux » pour un montant total de 10 124,80 € HT,
- SOLLICITE le concours du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projets « Village Côte d'Or »,
- DÉFINIT le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
CD	Sollicitée	10 124,80 €	59,27 %	6 000,00 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES		10 124,80 €	59,27 %	6 000,00 €
Autofinancement		10 124,80 €	40,73 %	4 124,80 €

- PRÉCISE que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- S'ENGAGE à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- ATTESTE de la propriété communale des deux logements communaux.

AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 DU MARCHÉ DE LA SCIE

3/2021

Suite à la présence d'eau qui remonte dans le bâtiment de la Scie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de drainer le terrain et d'évacuer les eaux pluviales et traitées dans la parcelle communale du terrain de foot,
- ACCEPTE l'avenant n° 1 de l'entreprise MOLARD pour un montant de 14 703 ,98 € HT,
- AUTORISE Mme le Maire à signer cet avenant et le devis correspondant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2021

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 11
Membres présents : 9
Membres votants : 11
Membres absents : 2

Le dix-neuf février deux mil vingt-et-un à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire, MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, LACHOT Jean-Louis, PLANTAMP Philippe, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François.

Étaient excusés : M COMMUNOD Luc, Mme RACLOT Julie.

Pouvoirs : Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de séance : Mme THIERRY Claire.

LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL 4 PLACE DU 19 MARS 1962

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les demandes reçues pour la location du logement communal situé au-dessus de l'école, au 4 Place du 19 Mars 1962, actuellement vacant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

4/2021

- DÉCIDE de louer le logement communal situé au-dessus de l'école, au 4 Place du 19 Mars 1962, à M. Jean-Paul METTETAL,
- DIT que cette location est effective à compter du 1^{er} mars 2021 pour une durée de six ans,
- FIXE le loyer du logement communal à 450 € par mois, soit 5 400 € par an, payable mensuellement à compter du 1^{er} mars 2021 et soumis chaque année à l'indice de révision des loyers publié par l'INSEE à compter du 1^{er} janvier 2022,
- FIXE une provision mensuelle pour charges de 50 € correspondant à ses frais de chauffage, le solde de sa participation lui étant adressé chaque année en septembre au prorata de sa consommation,
- AUTORISE Mme le Maire à rédiger le bail et à signer les pièces se rapportant au dossier.

QUESTIONS DIVERSES

* Balayage des rues

Le Conseil Municipal décide de renouveler le balayage des rues avec l'entreprise C.L. TRANS pour l'année 2021. Il sera fait trois balayages, un en mai, un en août et un en novembre.

* Demande de subvention du football Club de Sombernon

Étant donné qu'un enfant de Villy est inscrit au Club, le Conseil Municipal décide d'étudier cette demande lors du vote du budget 2021.

* Cérémonie des Fusillés du 1^{er} Mars

Après renseignements auprès de la Préfecture, la cérémonie du 1^{er} Mars se tiendra le 7 mars à 10h30 en comité restreint.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLY-EN-AUXOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2021

Membres du Conseil Municipal : 11
Membres en exercice : 10
Membres présents : 9
Membres votants : 10
Membres absents : 1

Le dix avril deux mille vingt-et-un à huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mlle Evelyne MONOT, Maire.

Étaient présents : MM. AUZANNEAU Gilles, BAUDOT Hugues, COMMUNOD Luc, LACHOT Jean-Louis, PORCHEROT Robert, TOMMY-MARTIN François, Mlle MILLET Julie, Mme THIERRY Claire.

Étaient excusée : Mme RACLOT Julie.

Pouvoir : Mme RACLOT Julie à Mme MONOT Evelyne.

Secrétaire de Séance : Mme THIERRY Claire.

Le Conseil Municipal respecte une minute de silence à la mémoire de M. Philippe PLANTAMP, conseiller municipal, décédé accidentellement le 25 février 2021.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

5/2021

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

6/2021

Le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Robert PORCHEROT, 1er Adjoint, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif du budget principal de l'exercice 2020 dont les résultats à la clôture sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :	+ 196 777,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	+ 60 582,36 €
SOLDE :	+ 257 360,05 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

7/2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif principal de l'exercice 2021 dont la balance s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :	
Recettes :	438 477,69 €
Dépenses :	438 477,69 €
SECTION D'INVESTISSEMENT :	
Recettes :	1 406 371,00 €
Dépenses :	1 406 371,00 €

VOTE DES TAXES 2021

8/2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité les taux des contributions directes pour l'année 2020 comme suit :
 - * Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,54 % (dont taux départemental 2020 de 21 %)
 - * Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,39 %
-

INDEMNITÉ 2021 POUR LE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

9/2021

Mme le Maire donne lecture de la circulaire sur les indemnités pour le gardiennage des églises et propose aux conseillers de définir le montant de l'indemnité 2021 allouée à Mme MAILLARD Marie-Thérèse qui assure le gardiennage de l'église de Villy-en-Auxois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'allouer à Mme MAILLARD Marie-Thérèse, résidente dans la commune, une indemnité d'un montant de 479,86 € pour le gardiennage de l'église au titre de l'année 2021.
-

ÉLECTION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE AU SIVU DE L'OZERAIN

10/2021

Suite au décès de M. Philippe PLANTAMP, conseiller municipal et délégué titulaire au SIVU de l'Ozerain, Mme le Maire propose de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire pour le SIVU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ÉLIT au scrutin secret à la majorité absolue la personne ci-après en tant que délégué titulaire pour représenter la commune au sein du SIVU de l'Ozerain :
 - * Robert PORCHEROT.
-

ANNULATION DE LA FACTURE D'EAU DE ZANETTI MAURANE

11/2021

Suite au décès de Mlle ZANETTI Maurane, Mme le Maire propose de procéder à l'annulation de sa facture d'eau de 2018 qui reste impayée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'annuler la facture d'eau 2018 d'un montant de 61 € de Mme ZANETTI Maurane,
 - CHARGE Mme le Maire d'établir le titre d'annulation.
-

CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2021

12/2021

Mme le Maire présente la convention d'assistance technique proposée par l'Ingénierie Côte d'Or pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2021 à l'Ingénierie Côte d'Or,
 - AUTORISE Mme le Maire à signer la convention d'assistance technique.
-

OPPOSITION AU TRANSFERT OBLIGATOIRE DE LA COMPÉTENCE PLU AU 1^{ER} JUILLET 2021 – MINORITÉ DE BLOCAGE

13/2021

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment son article 136 ;

Considérant que la loi ALUR systématise le transfert de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes ;

Considérant que le transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Terres d'Auxois a été bloqué début 2017 par une minorité de blocage, disposition prévue par la loi ;

Considérant le fait que les Communautés de Communes qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétentes de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant l'organisation d'une nouvelle période durant laquelle un droit d'opposition peut être exercé par les communes membres dans les trois mois précédant le 1^{er} juillet 2021 ;

Considérant que si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'opposent à ce transfert de compétence durant cette période, celui-ci n'aura pas lieu ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de s'opposer au transfert automatique de la compétence plan local d'urbanisme (PLU) à la Communauté de communes des Terres d'Auxois au 1^{er} juillet 2021,
- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

QUESTIONS DIVERSES

*** Voirie 2022**

Le Conseil Municipal prévoit des travaux de voirie pour 2022 : réfection des trottoirs de la RD 26 depuis l'entrée du village côté Vitteaux jusqu'au premier pont. Pour les années suivantes, Mme le Maire va demander une visite au SICECO en prévision de l'enfouissement des lignes électriques dans le cœur du village en vue de la réfection de trottoirs.

*** Réfection de l'éclairage du clocher de l'église**

Le SICECO a adressé à la commune un devis de 18 000 € pour la réfection de l'éclairage du clocher de l'église, y compris un point d'éclairage sur le parking et au-dessus des escaliers menant à l'église. Ce dernier accordera une subvention de 40 % du montant des travaux. La commune décide de chercher d'autres subventions dans le cadre du Plan de Relance, soit au Conseil Régional, soit au Conseil Départemental, le reste à charge de la commune étant important.

*** Terrain de tennis**

Suite au don par la commune de Chevannay de leurs anciens poteaux, le Conseil Municipal décide de demander un devis à l'entreprise SEIGNOT pour les mettre en place.

*** Festivités du 14 juillet**

Dans le cas où la situation sanitaire le permet, la commune organisera des festivités pour le 14 juillet malgré l'absence de salle.

Évènements 2020 - 2021

COMMEMORATIONS DU 11 NOVEMBRE 2020



INSTALLATION DES DECORATIONS DE NOEL



COMMEMORATIONS DU 1er MARS 2021





Numéros utiles

<u>POMPIERS</u>	18	<u>KINÉSITHÉRAPEUTE</u> : M. LARGY Antoine 32 Rue de l'Hôtel de ville, VITTEAUX 03 80 33 90 60
<u>SAMU</u>	15	
<u>GENDARMERIE</u>	03 80 33 95 95	<u>PÉDICURE</u> M ^{me} KWO Anne Sophie, R ^{te} de la justice, VITTEAUX - 03 80 33 08 73
<u>ÉCOLE DE VILLY</u>	03 80 35 80 93	
<u>COLLÈGE DE VITTEAUX</u>	03 80 49 61 18	
<u>HÔPITAL LOCAL</u> Vitteaux	03 80 33 91 91	<u>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES D'AUXOIS</u> Bureau de VITTEAUX 03 80 49 65 66 13 Rue de l'Hôtel de ville Bureau de SEMUR-EN-AUXOIS 2 rue Auguste Mouchot 03 80 97 26 65
<u>URGENCE SUEZ (EAU)</u>	09 77 40 11 23	
<u>INFIRMIERS ET SOINS À DOMICILES</u> Cabinet POTTIER, DOS SANTOS, MILLOT, DAVOINE 03 80 49 60 64 - VITTEAUX Henri DAMIENS, 03 80 35 86 24 - VERREY-SOUS-SALMAISE		<u>ASSISTANTE SOCIALE</u> M ^{me} Sophie LAURENT, VITTEAUX 03 80 63 35 61
<u>PHARMACIE</u> Pharmacie MATHIOT, Place du Dr Quignard, VITTEAUX 03 80 49 60 48		<u>AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (ADMR)</u> M ^{me} FERRARA 03 80 49 69 80 21 rue Edmé Millot, VITTEAUX <u>Permanences :</u> - lundi de 14h00 à 18h00 - vendredi de 14h00 à 18h00 L'ADMR propose plusieurs services à la personne : Portage des repas à domicile, aide-ménagères, etc. En parallèle, DOMICILE SERVICES propose du personnel pour les petits travaux (jardinage, ménage, secrétariat, par exemple). Domicile Services : mercredi de 10h00 à 12H00.
<u>PHARMACIE DE GARDE</u> <u>DENTISTE DE GARDE</u>	39 15	
<u>MÉDECINS</u> Dr ^s CORDUANT et JACQUET 03 80 49 64 11 Hôpital local, VITTEAUX Dr LACHARME Jacques 4 Place Quignard, VITTEAUX 03 80 49 67 54 Dr MULLER Agnès VERREY-SOUS-SALMAISE 03 80 35 81 60		<u>OFFICE DE TOURISME</u> 16 Rue Hubert Languet, 03 80 33 90 14 Vitteaux <u>VÉTÉRINAIRES</u> Dr GENTIL, VITTEAUX 03 80 49 65 11 Dr DUREUIL, SAFFRES 03 80 49 63 00
<u>DENTISTE</u> Dr LANDEL Olivier 6 Rue Edmé Millot, VITTEAUX.	03 80 33 90 92	